

compter sur la coopération des députés de ce côté de la Chambre, lorsqu'il s'agira de mettre de l'avant des projets qui auront pour but de rendre service à nos populations.

[Traduction]

M. Martin: Monsieur le président, il se fait tard, et les ministres s'en vont. Néanmoins, il y a une chose que j'aimerais signaler au ministre, par rapport au programme de l'ARDA. Le cas dont il s'agit est particulier à ma région, mais des circonstances semblables pourraient se présenter ailleurs. Je suis désolé de ne pouvoir entrer dans les détails. J'ai appris récemment—je n'ai pas eu le temps de recueillir tous les détails, car si je l'avais fait, les crédits du ministère auraient été votés avant même que je puisse soulever la question—que l'administration de l'ARDA vient d'élaborer un programme de remembrement des terres à des fins d'élevage dans la région de Matheson-Val Gagné, connue sous le nom de «la petite zone argileuse du Nord». La circonscription de Timmins est réputée surtout pour ses ressources minérales, mais je dois souligner qu'elle compte aussi d'excellentes terres arables. Ce programme exaspère les cultivateurs de l'endroit, et à juste titre, à mon avis. Il faut savoir que ces gens ont passé leur vie à défricher ces terrains et à les cultiver. Ils ont toujours été aux prises avec, d'une part, une population peu nombreuse, et partant, des débouchés locaux rares, et, de l'autre, avec des frais élevés de transport.

Autre problème pour les cultivateurs de cette région: ils ont été exclus des services locaux. En fait, la dernière laiterie de la région ne bat que d'une aile et essaie désespérément de continuer à fonctionner. Par ailleurs, ces cultivateurs ont eu aussi à faire face, comme la plupart des petits cultivateurs du pays, au problème qui consiste à essayer de moderniser leurs installations, malgré les frais élevés que cela entraîne. Il en est résulté une pénurie extrême de capitaux. Ils ont dû se débrouiller seuls. Ils se rendent compte que si les usines continuent à empiéter sur les bonnes terres arables du Sud de l'Ontario, avant peu leurs terres auront acquis une plus-value.

En vertu du programme en question, les deux gouvernements fourniront conjointement des capitaux à quelques intrus qui les évinceront en rachetant leurs terres à un prix de soldes. Cela les remplit d'amertume. Ils estiment, avec raison peut-être, que si on leur fournissait ces capitaux, ils pourraient faire la travail eux-mêmes. Malheureusement ils ne réussissent pas à se procurer les capitaux nécessaires à faire fonctionner, à moderniser et à agrandir leurs installations pour les rendre rentables. Ainsi que me le di-

sait un cultivateur, le gouvernement est disposé à fournir des capitaux à quelque farceur du Sud qui rachètera l'entreprise du cultivateur, mais il ne veut pas permettre à ce dernier de faire lui-même la besogne. J'ignore si cette manière d'agir est répandue.

Comme je l'ai dit plus tôt, je ne possède pas les détails de ce programme-là, mais si nous les attendons, nous ne pourrions soulever cette question lors de l'étude des crédits du ministre. Je crois qu'il faudrait étudier l'affaire, à cause du succès du programme, parce que le ministre et ses fonctionnaires savent certainement que s'il est quelqu'un qui puisse affronter le climat des longs hivers, et tout le reste, c'est celui qui a passé sa vie dans une ferme du Nord; l'on peut être un fermier excellent dans le Sud mais échouer dans le Nord, où les conditions sont tout autres.

Je profite des quelques minutes qui restent pour signaler cela au ministre, dans l'espoir que cette situation sera enfin étudiée de plus près.

• (5.50 p.m.)

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, pour faire ma part dans le sens de la coopération qui existe dans ce projet de loi, depuis le début, je ne parlerai que deux minutes et je supprimerai la plus grande partie de mes remarques pour me concentrer sur une suggestion spécifique que je voudrais faire à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé), pour la soumettre à son attention et voir si, éventuellement, il ne pourrait pas greffer cette idée-là sur la législation qui régit le programme ARDA.

Je voudrais suggérer à l'honorable ministre d'essayer de trouver le moyen d'établir un système, avec le concours des provinces, pour que, durant les deux ou trois mois d'été, quand les étudiants sont libres, qu'ils ont besoin de gagner et encombrant le marché du travail, avec le résultat que plusieurs d'entre eux ne peuvent pas trouver d'occupation, ne peuvent pas se trouver de salaire pour aider à défrayer le coût de leurs études, surtout les études secondaires, de greffer un projet, par exemple, de reboisement massif, ou d'autres travaux semblables qui occuperaient pendant les mois d'été ces jeunes étudiants qui sont en mesure de travailler.

Je crois qu'il ferait d'une pierre plusieurs coups: d'abord le reboisement ou des travaux similaires, peut-être, ensuite cela occuperait ces jeunes gens-là alors que plusieurs restent oisifs pendant l'été; ensuite cela permettrait à d'autres de gagner de l'argent qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins finan-